



Rando Evasion Sanguinet

Création d'un plan local de randonnées sur la commune de Sanguinet

Etude et mise en oeuvre

I – PRESENTATION DU TERRITOIRE

Située au nord du Département des Landes et de la Communauté des Grands Lacs, la localité de Sanguinet jouxte les communes de La Teste, Gujan-Mestras, Le Teich, Mios, Lugos en Gironde et Ychoux, Parentis en Born, Biscarrosse au sud. D'une superficie de 10157 ha, elle englobe dans son périmètre une partie d'un lac de 2014 ha (Lac Cazaux/Sanguinet).

La commune de Sanguinet est un territoire essentiellement boisé (forêt landaise) accueillant un grand nombre de visiteurs en recherche de nature et de détente.

Sanguinet – Esprit Village – possède de réels attraits touristiques, à mettre en valeur :

- Une diversité d'espace naturels préservés : paysages forestiers, lacs, landes, craste, ,
- Une richesse culturelle et architecturale : église romane, petit patrimoine bâti (fontaines, lavoirs, four à pain, , etc.)
- Des activités de pleine nature variées : randonnée (à qualifier) , chasse, pêche, sports nautiques et aquatiques,
- Des traditions festives : fêtes locales, salons, foires, randonnée gourmande, etc....

II – PRESENTATION DE L'OFFRE DE RANDONNEES DU TERRITOIRE

La commune ne dispose pas d'un plan local de randonnées. Dans le cadre de la création de l'association « Rando Evasion Sanguinet », une commission « sentiers » a été mise en place afin de sélectionner, remettre en état et promouvoir les sentiers de randonnées de l'office du tourisme et du Conseil Départemental.

- 1 sentier thématique dit de la Gourgue « espace naturel » a été aménagé dans les années 90 mais n'est plus en partie ouvert au public et nécessite une réfection importante,
- 1 sentier « L'Estey » est inscrit au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées des Landes (PDIPR),
- 1 boucle dite « Lapiraou » complète cette offre.

Ces parcours n'ont pas une connotation affichée et ne mettent pas assez en valeur les richesses patrimoniales, paysagères..... de notre commune.

La signalétique n'est pas homogène et professionnelle. Elle a été réalisée pour le sentier de L'Estey par un baliseur agréé, soit par des bénévoles hors associations locales de marcheurs pour les autres.

L'entretien de ces sentiers est effectué soit par la commune, soit par des bénévoles, soit par le Département pour le chemin de L'Estey. Cependant il est difficile d'avoir des sentiers entretenus toute l'année.

Des fiches-guide ont été réalisées et éditées. Elles présentent l'offre de randonnée : plan, descriptif, informations touristiques, etc...sans faire partie d'un topo-guide regroupant l'ensemble sauf en ce qui concerne le parcours « L'Estey » qui est valorisé dans un topo-guide du Conseil Départemental.

La promotion de ces sentiers est assurée par l'Office du tourisme et le Conseil Départemental. Via le site internet de l'O.T.

Le territoire est traversée par la voie littorale du chemin de Saint-Jacques de Compostelle (voie de Soulac), venant du Teich en direction de Parentis en Born. Ville étape, Sanguinet offre un gîte aux pèlerins.

III – LES ENJEUX et OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'enjeu de l'étude est de créer un maillage de circuits de randonnées pédestres (éventuellement VTT) varié, de qualité et sécurisé, cohérent et accessible à tous (plusieurs niveaux, familles, touristes, marcheurs aguerris, seniors, etc.) et équilibré sur l'ensemble de la commune, tout en valorisant les richesses du territoire (patrimoine, paysage, etc..)

La priorité sera donnée à la randonnée pédestre, puis VTT . Il peut y avoir jonction avec les autres territoires.

Ce travail s'appuiera notamment sur le travail réalisé en interne (étude par GPS, proposition de sentiers sur des cartes IGN + fiches descriptives) auprès de l'Office du Tourisme et des services de la mairie. L'association Rando Evasion pourra proposer des circuits prenant appui sur des sentiers venant des autres communes limitrophes.

Il conviendra d'étudier et de proposer des sentiers mettant en adéquation les qualités intrinsèques de la commune et les exigences des utilisateurs en considérant que le Plan Local présente aussi bien une dimension sociale, dédiée aux habitants de la commune, qu'une dimension touristique. L'offre devra être sensible à la proposition de sentiers thématiques, notamment celui de la Gourgue, puis d'autres sentiers thématiques (gemmeurs, etc.) mettant en avant nos atouts spécifiques (fontaines, etc..)

- Les objectifs principaux étant de proposer :
 - un balisage commun sur toute la commune (charte nationale de la Fédération Française de Randonnée

Pédestre et Cyclotourisme) : P.R

- un mobilier et une signalétique communs (charte intercommunale et charte départementale du CG 40)
- intégration des nouvelles technologies (QR code sur la signalétique, vérification de la 3G.....)
- un maillage équilibré des boucles de randonnées sur le territoire,
- déterminer la structure la plus légitime pour la compétence (gestion, entretien, promotion....)

Le travail effectué par l'association devra permettre au maître d'ouvrage :

- d'opérer une sélection des circuits en accord avec les prescriptions réglementaires et administratives,
- de définir les coûts d'aménagement et d'entretien annuel afin de mobiliser les partenaires publics nécessaires à la poursuite et à la concrétisation du projet.

L'association présentera une méthodologie d'étude (fiche analyse) et les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Le Plan Local de Randonnées (P.L.R) :

- s'appuiera notamment sur l'existant et sur le travail mené par la commission « sentiers »
- proposera une offre répartie de manière cohérente sur l'ensemble de la commune dans un souci permanent de complémentarité,
- devra être conçu en phase avec la valorisation patrimoniale,
- tiendra compte des contraintes liées à son entretien futur, même si le nombre de circuits n'est pas préalablement limité,
- devra répondre aux exigences des règlements et préconisations des Fédérations de randonnées pédestres et cyclotouriste et du Conseil Départemental des landes (pour inscription éventuelle au PDESI),
- devra être une vitrine des activités de randonnées sur Sanguinet.

L'association s'appuiera sur un comité de pilotage constitué à cet effet. Ce dernier se composera :

- d'élus de la commune (éventuellement de la CDC)
- de techniciens des services communaux,
- de l'Office communautaire du tourisme,
- de propriétaires forestiers,
- de la DFCI,
- de l'AAES
- des associations locales de randonnées (pédestre, cyclo, etc...)

IV – LE ROLE DE L'ASSOCIATION « Rando Evasion Sanguinet »

L'association est pressentie pour une étude de faisabilité du P.L.R ...qui se déroulera en plusieurs phases

- phase I : inventaire des possibilités,
- phase II: sélection des circuits,
- phase III : proposition de la signalétique
- phase IV : mise en place de la signalétique,
- phase V : entretien annuel.

V – PHASAGE DE L'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION

Phase 1 : Inventaire des circuits existants et à valoriser

- En complément de l'offre existante, déjà répertoriée, l'association devra effectuer un inventaire des itinéraires non valorisés mais susceptibles d'intégrer le PLR et cartographier les éléments recensés. Elle précisera, par itinéraire, les points suivants :
 - si sentiers pédestres, leur éventuelle inscription au PDIPR
 - le nombre de km linéaires,
 - le type de revêtement,
 - l'usage de l'itinéraire,
 - le niveau de difficulté et le temps du parcours,
 - la présence de points d'eau,
 - la proximité de parkings,
 - les centres d'intérêts à proximité
 - le propriétaire du foncier : public ou privé.

Sur ces deux derniers points, l'Office communautaire du tourisme mettra à disposition de l'association un inventaire recensant le patrimoine naturel et bâti, les centres d'activités, les hébergements, etc.....

Les services municipaux, cadastres et administratifs, effectueront les recherches de propriétaires, effectueront les demandes d'autorisation de passage et toutes démarches administratives.

Phase 2 : Proposition de circuits

- Après avoir analysé les sentiers répertoriés, l'association proposera et argumentera une sélection d'itinéraires en fonction de :
 - l'intérêt du circuit : paysage, centres d'intérêts traversés,
 - son usage (pédestre, VTT, ...)
 - le public concerné : familial, sportif, etc..
 - l'équilibre dans la variété des longueurs et difficultés,
 - la proportion de passage en enrobé (pédestre, VTT,)
 - la facilité d'entretien du circuit,
 - les contraintes d'aménagement,
 - la possibilité de labellisation

L'association Rando Evasion produira une fiche descriptive par circuit sélectionné . Cette fiche répondra aux points suivants :

☞ Quant à la qualité du sentier :

- la propriété du foncier : public ou privé
- le besoin d'une convention de passage, si propriété privée,
- le tracé des circuits
- le nom et numéro de la boucle,
- le nombre de km linéaire,
- le sens du parcours,
- le type de revêtement,
- l'usage de l'itinéraire : pédestre, VTT,
- le niveau de difficulté et le temps du parcours ,
- le dénivelé,
- les centres d'intérêts à proximité (relevé GPS)
- les points forts (thématique forêt, eau, patrimoine, etc...)
- l'implantation du mobilier et du balisage,
- l'implantation du pré-balisage (si besoin),
- les relevés GPS de chaque itinéraire sous OruxMaps

Les circuits du plan local de randonnées ont vocation à être inscrits au Plan Départemental des Itinéraires et de Randonnées.

☞ Quant aux besoins et aux coûts d'aménagement spécifique :

- création ou confortement d'assiette,
- travaux hydrauliques,
- travaux de mise en sécurité,
- aménagements spécifiques liés aux usages,
- réalisation d'ouvrage de franchissement,
- coût éventuellement de la labellisation,
- coût de l'entretien par aménagement/sentier.

En ce qui concerne les modalités d'occupation des terrains d'assise de sentiers, les services de la mairie auront en charge le recensement des conventions à établir.

En particulier, ils devront constituer un document synthèse reprenant par sentier :

- le nom des propriétaires concernés,
- les références cadastrales des portions de terrain objet,
- des linéaires correspondants,
- des modalités particulières d'exécutions de ces conventions.

Le recours à des passages sur propriété privée doit constituer l'exception, imposée par l'absence de solution alternative acceptable.

L'estimation des coûts sera faite par sentier.

L'association Rando Evasion remettra à l'Office communautaire du Tourisme son dossier constitué de toutes les pièces

énumérées ci-dessus, en 2 exemplaires ainsi qu'une version numérique sous forme standard.

D'autre part, l'association devra proposer :

- une remise en état du sentier thématique de la Gourgue
- un à deux sentiers pédestres par an
- l'accessibilité de ces sentiers aux VTT si possible.

Il est rappelé que le nombre maximum de circuits n'est pas déterminé à ce stade de l'étude. Il revient à l'association, après consultation de l'Office communautaire du Tourisme, de faire des propositions tenant compte de son analyse et de sa connaissance des besoins....Le coût d'aménagement des parcours ainsi que les contraintes futures d'entretien sont toutefois des éléments à prendre au préalable en considération.

Enfin, il revient à l'Office communautaire du Tourisme de constituer et d'animer le comité de pilotage, nécessaire à l'avancement et à la validation des différentes étapes du projet (avec les élus et les agents référents, avec les structures et personnes ressources, les partenaires....).

L'office communautaire du tourisme devra également prendre rendez-vous avec les personnes privées pour les éventuelles conventions de passage, avec les personnes ressources.... Pour mener à bien l'étude.

Les services municipaux apporteront leur soutien à l'association Rando Evasion dans ses démarches auprès des différentes composantes.

Le responsable de la commission sentiers
Yves Gabas

Le Président de Rando Evasion Sanguinet
Manuel Pascual